



**FORMATION À
LA PRISE EN COMPTE
DES TROUBLES SCHIZOPHRÉNIQUES
DANS LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES PPSMJ**

Plus de la moitié des personnes détenues en France ont des antécédents psychiatriques avant leur entrée en détention, une sur 6 a déjà été hospitalisée en psychiatrie. Les troubles psychotiques en détention ont une prévalence 5 à 10 fois plus importante qu'en population générale. Parmi les affections psychiatriques repérés, 7% concerneraient la schizophrénie.

La schizophrénie est une maladie très hétérogène qui peut être définie comme un trouble du traitement et de l'intégration de l'information. Les patient·es peuvent présenter des symptômes de distorsion de la réalité s'exprimant par des idées délirantes et des hallucinations. Elle peut aussi se manifester par une réduction des capacités d'expression, une difficulté à accomplir des actes de la vie quotidienne et un retrait social. Ces derniers symptômes sont généralement plus stables et plus persistants que les autres signes de la maladie. Ils se confondent facilement avec la dépression ou certains effets secondaires des médicaments. Finalement, la maladie peut se révéler par une désorganisation dans la façon de s'exprimer sur les plans verbal et comportemental. Ces différentes manifestations peuvent être présentes simultanément ou non, avec différentes intensités.

Si le risque de violence des personnes présentant un trouble schizophrénique est plus élevé que celui de la population générale, il reste néanmoins faible et est corrélé à l'usage de substances psychoactives (drogues et alcool). Néanmoins, cette population est surreprésentée chez les PPSMJ en raison notamment des carences du système de prise en charge psychiatrique de ces patients qui laissent bon nombre de patients avec un accompagnement thérapeutique faible. Les CPIP rencontrent donc régulièrement ces patients dans les suivis qu'ils réalisent.

Si le trouble est d'origine neuropsychologique, les études et les agences de santé recommandent d'associer dans l'accompagnement des patients les traitements neuroleptiques à diverses approches comportementales et cognitives qui ont montré leur efficacité. En dehors des interventions médicales et psychologiques, les CPIP ont un rôle à jouer pour participer au « rétablissement » des personnes présentant un trouble schizophrénique, notion en plein développement dans l'accompagnement médico-social de cette maladie.

L'objectif de cette formation est donc aidé les CPIP à mieux comprendre le fonctionnement de ce trouble afin d'adapter leur intervention quand ils sont amenés à suivre des personnes présentant une schizophrénie.

PUBLICS

Professionnel·les de la relation d'aide dans la prévention, le conseil, l'action pénitentiaire, ayant suivi la formation aux ACC et la formation à la Gestion des émotions.

MODALITÉS

Les thèmes de la formation sont abordés sous la forme de présentations théoriques, mais surtout dans une **approche expérientielle** permettant la discussion et des échanges de pratiques.

L'animation de la formation fait ainsi appel à la découverte de la théorie par **l'expérimentation**, à la coconstruction des savoirs complétée par des apports théoriques, à des **jeux de rôles** et des **misés en situation**, à des **exercices pratiques** autour des compétences, des brainstormings, etc.

Cette approche expérientielle de la formation s'attache à permettre la participation de chacun des stagiaires dans l'ensemble des exercices afin que l'expérience de formation soit partagée de la même manière par tous les participant·es.

EFFECTIF DES STAGIAIRES

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est 12 à 18 personnes maximum.

La présence de tous·tes les participant·es tous les jours de la formation est indispensable, à la fois pour garantir le bon déroulement de celle-ci et pour atteindre les objectifs pédagogiques. Lorsque la formation aura démarré, aucun·e nouveau·elle participant·e ne pourra être accepté dans le groupe, ceci pour préserver la dynamique de groupe.

SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs co-construits avec les stagiaires.

Un fascicule de type PDF est transmis aux participant·es à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe de formation est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute. Attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital Sainte-Anne à Paris, Emeric Languérand enseigne à l'Université Nice - Côte d'Azur et est membre de la Commission d'Enseignement de l'Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives (AFTCC) en complément de ses activités de thérapeute et de superviseur en TCC. Il est également membre du MINT (Motivational Interviewing Network of Trainers) et du conseil d'administration de l'AFDEM (Association Francophone de Diffusion de l'Entretien Motivationnel) dont il a été Président et Président d'honneur.

Spécialiste des TCC, Emeric Languérand est formateur en Entretien motivationnel depuis 2007. Il assure en moyenne personnellement 25 opérations de formation par an et a participé à l'élaboration de plusieurs programmes de formation à destination des soignant-es pour l'accompagnement motivationnel de leurs patient-es.

Il enseigne également à l'Université Côte d'Azur, ainsi qu'à l'Université René Descartes (Paris V). Membre de la Société Française d'Alcoologie (SFA), il a été attaché à l'Unité de traitement ambulatoire des maladies addictives (UTAMA) de l'Hôpital Beaujon (AP-HP). Il a également mis en place et coordonné des programmes de Médecins sans frontières en France à destination notamment de personnes affectées par le VIH, de migrant-es et d'usager-ères de drogues.

ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant-es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une journée, soit 6h30 de face-à-face pédagogique.

Les sessions peuvent être réalisées en présentiel ou en distanciel, dans les deux cas l'approche pédagogique reste la même en faisant appel à la mise en pratique et à l'expérience. Les outils actuels de vidéoconférence et d'e-learning offrant des possibilités pédagogiques équivalents à celles utilisées lors de la présence physique des participant-es.

La formation s'adresse aux CPIP ayant déjà suivi une formation aux ACC et une formation à la Gestion des émotions avec les PPSMJ.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- ✓ Définir simplement la notion de troubles schizophréniques et son épidémiologie.
- ✓ Connaître les manifestations symptomatiques.
- ✓ Connaître les principaux facteurs explicatifs des troubles schizophréniques.
- ✓ Connaître les modalités et recommandations actuelles dans la prise en compte du trouble.
- ✓ Connaître les facteurs favorisant le passage à l'acte chez les PPSMJ.

SAVOIR FAIRE

- ✓ Répondre aux manifestations délirantes de manière adaptée.
- ✓ Savoir utiliser de manière adaptée aux troubles les stratégies motivationnelles favorisant l'engagement des personnes dans le suivi (valeurs).

SAVOIR ÊTRE

- ✓ Prendre conscience de son propre style de communication avec la personne concernée.
- ✓ Savoir se détacher, même un temps, de sa mission pour se centrer sur la personne en prenant en compte les manifestations symptomatiques.
- ✓ Développer ses capacités d'empathie.

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux CPIP ayant déjà suivi une formation aux ACC et une formation à la Gestion des émotions avec les PPSMJ. **La structure demandeuse doit s'assurer que les stagiaires ont suivi ces deux formations.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif de cette formation est de permettre aux CPIP à mieux comprendre le fonctionnement des troubles schizophréniques afin d'adapter leur intervention quand ils sont amenés à suivre des personnes présentant un tel trouble. Le programme est construit de telle manière que les objectifs suivants soient atteints.

PROGRAMME

MATIN

(3H30)

- ✓ Qu'est-ce que la schizophrénie, les troubles schizophréniques ?
- ✓ Facteurs explicatifs des origines du trouble.
- ✓ Stratégies thérapeutiques validées : une approche intégrative et éducative.
- ✓ Du handicap au rétablissement.
- ✓ Troubles schizophréniques et passage à l'acte.
- ✓ Conséquence dans l'accompagnement des PPSMJ.

APRÈS-MIDI

(3H00)

- ✓ Favoriser l'alliance et l'engagement dans le suivi.
- ✓ Communiquer de manière motivationnelle et adaptée aux troubles.
- ✓ Répondre au discours délirant.
- ✓ Gérer les tensions, la colère et la violence.
- ✓ Articulation avec les autres acteurs et limites dans le suivi.
- ✓ Évaluations des connaissances.

1 journée

soit 6h30 de face-à-face pédagogique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via le formulaire de contact de notre site www.ipcce.org ou par courrier électronique à secretariat@ipcce.org. Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction des attentes et besoins de la structure.

DÉLAIS

La formation pourra être effectuée dans un délai à partir de deux mois après la signature de la convention ou l'établissement du bon de commande en fonction de la disponibilité des équipes, de la structure demandeuse et de la pertinence pédagogique.

FORMATION SUR SITE

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation :

- ✓ en présentiel ;
- ✓ à distance via l'enseignement en ligne et les webinaires.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les Stagiaires doivent se rapprocher de la structure demandeuse afin de connaître l'éventuelle prise en charge de ces prestations.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'IPCCÉ s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

INFORMATIONS PRATIQUES

(suite)

TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis**. (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'un devis remis à la structure demandeuse. Celui-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·e-s, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·trice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous :

Forfait groupe : de 12 à 18 stagiaires.

Montant par jour : 1 300 euros TTC* ** (mille trois cents euros)

* Hors frais administratifs, frais pédagogiques, frais de support, frais de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·trice en cas de formation hors Île-de-France et frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

** TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

DES QUESTIONS ?

Pour toute demande complémentaire d'informations commerciales, pédagogiques, d'accessibilité de financement ou de devis, vous pouvez nous contacter via notre formulaire de contact sur notre site www.ipcce.org ou par courrier électronique à secretariat@ipcce.org.



13 bis avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris – 01 89 16 54 44 – secretariat@ipcce.org

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOP1 : B01792

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France